

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

22. Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et en vertu des dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », la procédure applicable aux dérogations au principe du repos dominical accordées par le Maire pour les commerces de détail a été profondément modifiée.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, cette dérogation est accordée après avis du conseil municipal dans la limite de cinq dimanches. Au-delà, et dans la limite de douze dimanches, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Les communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Panazol, Limoges et le Vigen se sont positionnées pour l'ouverture de 5 dimanches durant l'année 2024, toutefois à des dates légèrement différentes mais principalement positionnées en période de soldes ou des fêtes de fin d'année.

Conformément à la législation en vigueur, les maires des communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Panazol, Limoges et le Vigen ont sollicité l'avis du conseil communautaire qui a rendu un avis favorable le 24 novembre dernier afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces les dimanches complémentaires 1^{er} et 8 décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches 14 janvier, 30 juin, 15, 22 et 29 décembre 2024.

VOTE 23	POUR 11	CONTRE 0	ABSTENTION 12
----------------	----------------	-----------------	----------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches complémentaires : les 1^{er} et 8 décembre 2024.

VOTE 23	POUR 10	CONTRE 0	ABSTENTION 13
----------------	----------------	-----------------	----------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

